



ACTUALITÉS DE LA COMMUNE

22 juillet 2020



INSTANT FESTIVAL

4 dates, 2 lieux et 1 heure de musique live !

Le temps d'un instant, venez vous installer confortablement en famille ou entre amis pour partager un moment musical autour d'un verre et de gourmandises.

Programmation :

- **Soirée du 24/07 dès 19h30**, organisée au **théâtre de verdure**, situé derrière la Mairie, avec **Thaïs Té** qui propose des reprises et compositions en guitare voix dans un style pop-folk en français et en anglais. Ambiance feutrée, douce et agréable.
- **Soirée du 31/07 dès 19h30**, organisée au **parc du château**, avec **Barrio Combo**. En solo guitare-chant, il revisite des chansons latines pour une ambiance chaleureuse.
- **Soirée du 21/08 dès 19h30**, organisée au **parc du château**, avec **Mat Gat** en solo guitare-chant. Avec un répertoire éclectique et étendu des années 60 à aujourd'hui, il reprend les plus grands standards de la pop française.
- **Soirée du 28/08 dès 19h30**, organisée au **théâtre de verdure**, situé derrière la Mairie, avec **Patrick Bafon** au piano qui vous fera swinguer sur des airs de blues & de jazz.

Informations pratiques : apportez de quoi vous installer confortablement. Vente sur place de boissons non alcoolisées et de gourmandises. Borne de gel hydro alcoolique à disposition. Port du masque vivement recommandé.

Plus d'infos : communic@prevessin-moens.fr / 04 50 40 51 09



CHALET DU PARC

Plaisirs gourmands cet été au Parc !

Avis aux épcuriens : dès le **samedi 25 juillet**, au centre du **Parc du château**, vous trouverez le "Chalet du Parc", un chalet gourmand proposant des glaces artisanales, des boissons non alcoolisées et autres gourmandises pour petits et grands.

Ouvert tous les jours de 9h à 21h (excepté le mardi), ce sera l'occasion de profiter encore plus de ce majestueux et magnifique parc. La Mairie a en effet souhaité dynamiser ce lieu, surtout en cette période estivale si particulière cette année où beaucoup de Prévessinois et Prévessinoises n'ont pas l'occasion de partir en vacances.

Les soirées musicales « Instant estival » du 31 juillet et 21 août se dérouleront juste à côté du « Chalet du Parc ». Détente en musique assurée !



MASQUE OBLIGATOIRE

Masqué, c'est mieux !

Depuis le lundi 20 juillet, **le port du masque** pour toute personne de plus de 11 ans est **obligatoire en Mairie et dans tous les espaces publics clos**, sous peine d'une amende de 135€.

Attention : le masque ne remplace pas les gestes barrières. Il ajoute une barrière physique lorsque vous êtes en contact étroit avec une autre personne. Sauvons des vies, restons prudents !

Plus d'infos sur la situation sanitaire : <https://solidarites-sante.gouv.fr/>

Une ville propre c'est possible !
Aidez-nous à garder un cadre de vie agréable à Prévessin-Moëns

STOP AUX INCIVILITÉS

NE PAS JETER MA CIGARETTE DANS LA RUE ?

OUI JE LE PEUX !

SINON C'EST UNE AMENDE de 35€



Prévessin-Moëns
Cosmopolite, dynamique & verte

VILLE PROPRE

Stop aux incivilités !

Une ville propre c'est possible : aidez-nous à garder un cadre de vie agréable à Prévessin-Moëns ! Chaque geste compte : en jetant vos déchets dans une poubelle publique ou en les ramenant chez vous, en ramassant les déjections de votre chien ou en évitant de jeter vos mégots de cigarette dans la rue, vous contribuez à préserver la propreté et salubrité de Prévessin-Moëns et démontrez votre respect envers les agents municipaux en charge de l'entretien de la ville.

Une campagne d'information va être lancée par la Mairie, notamment aux abords du Parc du Château et des aires de sport et de jeux.

Nous comptons sur votre civisme et responsabilité individuelle !

Pour plus d'infos sur la gestion des déchets, consultez notre page :
www.prevessin-moens.fr/gestion-des-dechets



KIOSQUE À MUSIQUE

Les inscriptions au Kiosque à Musique se poursuivent...

Le Kiosque à Musique, c'est un kiosque aussi bien pour les **enfants** que pour les **adultes**, avec une offre enrichie pour cette rentrée 2020-2021 !

Les inscriptions pour les nouveaux élèves (résidant à Prévessin-Moëns) sont ouvertes depuis **ce mercredi 22 juillet**.

Retrouvez le dossier d'inscription et toutes les informations pratiques en Mairie ou sur notre site internet www.prevessin-moens.fr/kiosque-a-musique.

Les cours reprendront à l'école ALICE à partir du **lundi 14 septembre**.

D'ores et déjà vous pouvez noter dans votre agenda que **la réunion parents-professeurs de la rentrée se tiendra le lundi 7 septembre à 18h30**.



OPÉRATION TRANQUILITÉ VACANCES (OTV)

Durant vos absences, la **Police Municipale**, sur demande, peut effectuer une **surveillance de votre domicile au cours de ses patrouilles quotidiennes**. Pour bénéficier de ce service, vous pouvez vous présenter **avant votre départ** au bureau de la Police Municipale ou en Mairie afin de remplir le formulaire de demande.

Retrouvez également le formulaire sur notre site internet, sous e-demarches, rubrique Police Municipale : www.prevessin-moens.fr/e-demarches



PLUi-H

Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - volet Habitat (PLUi-H) a été approuvé le jeudi 27 février 2020 par le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex (CAPG) et est **exécutoire depuis le 18 juillet 2020**.

Plus d'infos : www.paysdegexagglo.fr/vos-demarches/procedures-urbanisme/pluih/



MAIRIE

Mairie - Accueil du public - Été 2020

Les services de la Mairie accueilleront les usagers aux horaires habituels.

Les fermetures ou ajustements à considérer sont :

- Accueil / Etat Civil: pas de permanence le lundi (de 18h à 19h) jusqu'au 17 août inclus ;
- Urbanisme: fermeture le mercredi 5 août ;
- Application du Droit des Sols : pas de permanence le lundi 24 août ;
- Bibliothèque : fermeture du 1er au 20 août ;
- Maison des Familles : fermeture du 24 juillet au 31 août.

Mme la Maire reprendra ses permanences le vendredi matin à partir du 28 août.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons un très bel été.



BIBLIOTHÈQUE

Faites le plein de lectures !

L'équipe de la bibliothèque municipale a **deux bonnes nouvelles** pour les lecteurs :

- premièrement, la bibliothèque étant restée fermée durant le confinement, **tous les abonnements ont été prolongés automatiquement de 3 mois**.
- Et deuxièmement : il vous reste quelques jours pour venir **faire le plein de livres et magazines avant la fermeture estivale du 1er au 20 août**. N'hésitez pas à prendre quelques lectures en plus dans votre valise !

Plus d'infos : bibliotheque@prevessin-moens.fr / 04 50 42 80 70

communic@prevessin-moens.fr

04 50 40 51 09

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Mairie de Prévessin-Moëns.

[Se désinscrire](#)



© 2020 Mairie de Prévessin-Moëns